**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Juin 2024**

Le conseil s’est réuni sous la présidence de Christel Guillerm, Maire

1/Participation aux frais de fonctionnement d’un élève scolarisé en classe ULIS :

Le conseil municipal décide d’accepter la demande de l’Ecole Notre Dame de Rostrenen et valide le versement de la somme de 520.22 € liée aux frais de fonctionnement pour l’année scolaire.

2/Décision Modificative n°2 au Budget primitif 2024 :

Le conseil municipal autorise les modifications budgétaires nécessaires pour équilibrer les comptes.

3/Avis du conseil municipal sur la révision des périmètres de protection du captage de Saint-Symphorien :

Le conseil municipal donne un avis favorable sur le projet de révisions des périmètres de protection du captage de Saint-Symphorien sous réserve que le Syndicat Mixte d’Adduction d’Eau Potable Kreiz Breizh Argoat (SMAEP KBA) apporte une solution viable aux agriculteurs impactés en leur proposant une compensation pour les terres concernées.

4/ Le conseil municipal adopte la motion de soutien à l’Hôpital de Carhaix